

Département de la  
Charente-Maritime

---  
VILLE de ROYAN  
---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 20 Avril 1964

OBJET : Subvention  
à l'office départemental  
du Tourisme

64032

Le vingt Avril mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Avril 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE REIX, ETCHERRE, Nello FOCHE, MM. NARTEAU, BOUCHET, GACHET, BUJARD GAILLAND et BÉTOUS

Représenté : M. FLAHAUT par M. FONTANILLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre en date d. 9 Mars 1964, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a fait connaître que lors de sa session de Janvier 1964, le Conseil Général avait donné un avis favorable au principe de la création d'un Office Départemental du Tourisme.

Il demande si la Ville de ROYAN accepte de participer au budget de cet Office pour une somme si possible comprise entre 5.000 et 10.000 francs.

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime en date du 9 Mars 1964 concernant la création d'un Office Départemental du Tourisme

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 9 Avril 1964

décide

- de limiter à 7.500 francs la participation de la ville au budget de l'Office Départemental du Tourisme, la demande de subvention formulée auprès du Conseil Général pour l'organisation de la semaine d'art contemporain à Royan n'ayant pas reçu un accueil favorable de cette Assemblée.

- que pour 1964 le montant de la dépense sera prélevé sur le chapitre  
" Dépenses Imprévues " du budget primitif

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre ~~MM.~~ les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE  
Rochefort s/Mer le 4 Mai 1964  
Le Sous-Préfet  
Signé : RYCKEBUSCH

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 5 Mai 1964  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

